



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge

Obligatoire de remplir



26065553

Déposé / Reçu le

13 MAI 2026

Greffé
au greffe du tribunal de l'entreprise
francophones de Bruxelles

N° d'entreprise : **0453 257 244**

Nom

(en entier) : **Orange Business Digital Belgium**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Avenue du bourget 3, 1140 Evere Belgique**

Objet de l'acte : changement de représentant permanent d'un administrateur personne morale - Démission d'un administrateur

"Extrait du Procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 24 septembre 2025 au siège social

.....Résolution 1 : Changement en tant que représentant permanent d'un administrateur personne morale

Le Président expose que la société Orange Business Services (de droit français), administrateur de la société, l'a informé du changement de son représentant permanent au sein du CA.

Le Président indique que la société Orange Business Services (de droit français) a désigné pour remplaçant et en qualité d'administrateur, Monsieur Eric BLAZY, né le 9 Mai 1974.

Ce dernier accepte les fonctions de représentant permanent et achèvera le mandat d'administrateur de son prédécesseur.

Le président constate qu'aucun autre point ne doit encore être discuté.

Fin de la réunion

La réunion est levée à 12h30 après la lecture et l'approbation de ces procès-verbaux.

"Extrait du Procès-verbal de l'assemblée Générale extraordinaire des actionnaires du 31 décembre 2025 au siège social

.....Résolution 1 – Fin de mandat d'administrateur et quitus à Monsieur Kris van den Eynde

L'assemblée générale prend acte de la cessation de fonctions de M. Kris van den Eynde en raison de son départ à la retraite.

Dans ce contexte, l'assemblée générale décide de mettre fin aux fonctions de M. Kris van den Eynde en tant qu'administrateur de la Société à compter du 31 décembre 2025. Après cette date, il ne sera plus administrateur de la Société. L'assemblée générale le décharge de toute responsabilité liée à l'exercice de ses fonctions d'administrateur à l'expiration de son mandat le 31 décembre 2025.

Le président constate qu'aucun autre point ne doit encore être discuté.

Fin de la réunion

La réunion est levée à 12h30 après la lecture et l'approbation de ces procès-verbaux.

OBS SA (de droit français)

Représentée par

Eric Blazy

ENOVALIFE SA

Représentée par

Yoann Cotte "

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 22/05/2026 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).